

Madame la Présidente,
Monsieur le Syndic,
Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Rapport de la CARI LEGISLATURE 2011-2016

Membres de la CARI:

Mmes Edith CAREY, Verena KUONEN, Lena LIO, Edith REITH, Christine RENAUDIN, Christine SOERENSEN, Lucienne VASSEROT

MM. Frédéric BONGARD, Leo CORDEY, Philippe DIESBACH, Jean DUTRUIT, Marc EHRLICH, Leonardo KARDUM, François KHOSROV, Yassin NOUR, Cédric PIGUET, Pierre-Laurent ROCHAT, Eugène ROY, Dimitri SIMOS.

Nous voici arrivés à la fin de la législature 2011-2016. Comme la CARI changera de présidence dès juillet 2016, il me semble important que le futur Président (ou la future Présidente) prenne connaissance des activités de cette Commission permanente, effectuées entre 2011 et 2016.

Mon rapport se composera de trois parties.

- 1. Rétrospective des années de la législature 2011–2016**
- 2. Analyse et commentaires de la Présidente**
- 3. Conclusion**

1. Rétrospective de la législature 2011–2016

2011-2012

Pendant cette première année de la nouvelle législature, la CARI s'est réunie à quatre reprises et a traité des sujets suivants :

- Avancement des projets PALM et SDEL, assortis d'une présentation complète faite par la Municipalité.
- Réhabilitation de la STEP : présentation de qualité faite par la Direction des travaux et des services industriels (DTSI).
- Bienfondé et utilité de la CARI.

2012-2013

Durant cette année la CARI a débattu des sujets suivants :

- Service de défense et incendie
- Deux séances ont été consacrées à l'état d'avancement des travaux concernant le SDEL et le PALM avec des délégués des communes de Belmont, Paudex et Lutry. Il est à relever que ces rencontres renforcent les relations intercommunales.
- Analyse du rôle et de l'utilité de la CARI, ainsi que de ses attributions.
- Projection des activités de la CARI jusqu'à la fin de la législature.
- Analyse du manque d'autonomie de la CARI.
- Rédaction d'une Motion proposant des modifications à l'article 53 du Règlement du Conseil communal, déposée le 24 avril 2013, afin de conférer plus d'autonomie à la CARI.

2013-2014

Durant cette année, le Syndic n'a *jama*s convoqué la CARI pour traiter d'un préavis ou même pour informer des projets en cours. Seul, M. Martial Lambert, Municipal, l'a invitée en janvier à visiter la caserne des pompiers à Pully, suite au projet de fusion des services incendie et de secours (SDIS Ouest-Lavaux). Cette visite exceptionnelle a enchanté tous les membres de la CARI, qui ont été impressionnés par l'engagement extraordinaire fourni par les pompiers.

2014-2015

- Séance d'information de la Municipalité quant à l'avancement du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Lutry-Paudex-Pully-Lausanne : le projet est plus avancé aux extrémités (Lutry-Paudex) que sur sa partie centrale (Lausanne ou même Pully).
- Centre sportif de Malley, pour lequel la CARI a accepté à la quasi-unanimité la participation aux charges d'exploitation. Il faut relever le caractère intercommunal de ce projet qui est d'une grande importance pour le développement futur de notre région et qui constitue une magnifique opportunité pour Pully également.
- Préavis favorable de la CARI quant à la Convention portant sur l'Entente intercommunale en matière scolaire pour les Etablissements primaires et secondaires de Pully-Paudex-Belmont.
- Adoption du Règlement du conseil d'établissement des Etablissements scolaires primaire et secondaire de Pully-Paudex-Belmont avec entrée en vigueur au 1er juillet 2015.

2015-2016

Durant cette année la CARI a pu traiter des dossiers complexes suivants:

- Avenir des sources communales de Pully, assorti d'un bilan des échanges d'eau avec les partenaires régionaux, dont Montpreveyres et Lausanne. M. Lassueur, chef de service de la DTSI a informé la CARI que Pully exploite depuis un siècle les sources près de Montpreveyres et en dépend à 15%, alors que le reste des eaux vient de Lausanne. Il est à relever que le taux de perte des cinq derniers kilomètres est de l'ordre de 20%, alors que 14% ne devraient pas être dépassés. Toutefois les pertes sont difficiles à déceler. Il est intéressant de constater que malgré l'augmentation constante de la population, la consommation d'eau diminue.
- Présentation par M. Marc Zolliker, Municipal, de la problématique du désengorgement de la déchèterie intercommunale de la Perraudettaz, ainsi que diagnostic des infrastructures de collecte des déchets à Pully (27 éco-points, dont 9 infrastructures enterrées).
- Information sur le SDEL et nouvelle organisation de la conduite stratégique du PALM, liant 26 communes depuis 2007. La nécessité d'une coordination entre communes est indispensable, mais doit garantir l'autonomie de chacune.
- Présentation du site internet où sont expliqués l'organisation, les organes décisionnels, le Comité de Pilotage (COPIL), le bureau technique et la collaboration entre communes.
- Bilan par le Commandant Daniel Weber de l'Association Sécurité Est Lausannois (ASEL) depuis sa création, le 1^{er} janvier 2012, et explications détaillées de son fonctionnement depuis lors. Description de notre police, depuis la toute première police datant de 1740 jusqu'à nos jours.

2. Analyse et commentaires de la présidente

Concernant les trois premières années de la législature, la CARI n'a malheureusement pas un bilan réjouissant à présenter. La première année pourtant, la collaboration entre la Municipalité et la CARI paraissait intéressante et encourageante. A plusieurs reprises, la

CARI a été convoquée pour traiter des préavis municipaux et également pour être informée des projets en cours, relatifs au PALM et au SDEL.

Par la suite en revanche, la CARI a rapidement compris que seule la Municipalité disposait du privilège de réunir la CARI pour une séance. Même si la CARI avait des propositions intéressantes et constructives à soumettre, elle ne pouvait en aucun cas prendre la liberté de convoquer une séance, du moins officiellement.

Suite à cette situation regrettable, la CARI a rédigé et déposé une Motion en avril 2013. Celle-ci a été renvoyée à la commission s'occupant de la révision partielle du Règlement du Conseil communal (RCC). La CARI attendait donc avec impatience le préavis relatif à ce nouveau Règlement.

Relevons que l'art. 53 du RCC, alinéa 3, stipule clairement que «La Municipalité informe régulièrement la Commission des divers projets et études en cours concernant les Affaires Régionales et Intercommunales». Force est de constater que le RCC n'a donc pas été entièrement respecté.

3. Conclusion

Le bilan de cette législature concernant la CARI est donc décevant:

La CARI ne dispose d'aucune autonomie et d'aucune compétence quant à l'organisation de ses séances. Seule la Municipalité dispose de compétences et décide à quel moment elle présentera les sujets à traiter à la CARI. D'où un profond malaise face à cette situation. La CARI ne devrait pas être réduite à une commission alibi.

Quant à l'avenir, il est souhaitable que la collaboration entre la Municipalité et la CARI s'intensifie. Une information plus régulière des membres de la commission ne peut être que plus motivante pour eux et plus bénéfique pour l'ensemble de la collectivité, notamment du Conseil communal.

Des réunions communes avec les représentants des autres Commissions permanentes des affaires régionales et intercommunales sont particulièrement utiles à une bonne collaboration et à un bon développement de l'ensemble de la région. C'est entre autre à ce niveau que se démontre l'utilité de ces commissions.

Pour terminer j'aimerais vivement remercier les membres de la CARI pour leur participation active. Malgré un certain nombre de difficultés auxquelles il a fallu faire face, j'ai pris beaucoup de plaisir à travailler avec eux dans un climat constructif et serein. Je rappelle que nous poursuivons tous les mêmes buts: travailler ensemble pour trouver les solutions les plus adéquates et les plus utiles pour Pully et les communes avoisinantes.

Pully, le 22 juin 2016

Verena KUONEN
Présidente de la
CARI